

LETTRE PERSANE

N Rouland*

L'auteur de retour de mission en Iran, porte ici témoignage de la réalité et des limites du processus d'évolution que connaît aujourd'hui la société contemporaine iranienne.

In this letter Professor Rouland reflects on aspects of contemporary Iranian society and elements of change.

Dans l'aéroport domestique de Téhéran, la prophétie du Guide, l'ayatollah Khamenei, s'inscrit sur un panneau : *Dans le futur, l'islam détruira la domination satanique de l'Occident.* Indifférentes, des femmes passent, dissoutes dans le tchador. Au kiosque voisin, les journaux relatent les procès des clercs infidèles à la Révolution devant les tribunaux ecclésiastiques. Autant d'images confortant l'Occidental dans ses idées reçues, pendant qu'à Paris les opposants iraniens vilipendent le Président Khatami. Pourtant, l'Iran n'est pas une théocratie monolithique réduisant les femmes à une quasi-servitude. Mais plutôt une société en proie à de profondes contradictions, où le champ politique s'autonomise, où apparaît un pluralisme sans démocratie, tandis que la condition des femmes s'écartèle entre le droit et le fait.

La religion n'est pas séparée du politique, mais elle s'en différencie.¹ Depuis la première législature, les clercs sont devenus deux fois moins nombreux au Parlement. Alors qu'il exprimait initialement la transcendance du religieux, le dualisme constitutionnel entre le « Gouvernement du jurisconsulte (le juriste religieux) » assuré par le Guide, coopté, et le Président de la République, issu du suffrage universel, se transforme en distinction entre les sphères du sacré et de la politique, dont l'aboutissement fut en Occident la laïcité. Des clercs eux-mêmes militent en ce sens. Car le clergé ne fait pas bloc autour du régime, et contribue ainsi au pluralisme croissant. Surtout dans le bas clergé, certains paient de leur liberté ces remises en question. Mais de grands ayatollahs contestent aussi les thèses théocratiques. On remarque que Khatami, le candidat des

* Membre de l'Institut Universitaire de France et Pr. à l'Université d'Aix-Marseille III ; auteur, en dernier lieu de : *Introduction historique au droit*, PUF, 1998.

1 Sur tous ces points, cf. les analyses convaincantes de : F. Adelhkham, *Être moderne en Iran*, Karthala, 1998.

jeunes, des femmes et des libéraux, partisan du « dialogue entre les civilisations », a recueilli une large majorité des suffrages dans les deux villes saintes d'Iran, Mashad (70%), et Qom (59,4%). À ces clivages politiques s'en ajoutent d'autres, qui ne coïncident pas nécessairement : pluralité d'écoles théologiques alimentant différents réseaux, multiplicité des organismes religieux à fonctions sociales diverses. Si le clergé se complexifie, la société civile aussi, signe d'entrée dans la modernité. La campagne législative de 1996 l'a révélé en adaptant le profil des candidats à des catégories sociologiques déterminées (femmes, jeunes, etc.). Aujourd'hui, la presse est pluraliste: il y a des journaux conservateurs, mettant en garde le lecteur contre les dangers de la contagion culturelle venue d'Occident, et des libéraux où des articles critiquent l'ampleur des pouvoirs du Guide et contestent l'existence des tribunaux ecclésiastiques.

Mais le régime n'est pas pour autant démocratique, au sens que nous attribuons à ce qualificatif. Il n'existe pas de partis politiques. Le Conseil de surveillance de la Constitution, où l'influence des conservateurs est grande, filtre les candidatures aux élections (en 1996, pour 270 sièges à pourvoir au Parlement, 5359 dossiers furent déposés et 3228 sélectionnés). Le contrôle de constitutionnalité des lois est automatique (il vise toutes les lois) et exercé par des organes où les conservateurs sont forts, ce qui peut entraver l'activité législative d'un Parlement qui serait dominé par une majorité de libéraux (comme ceux-ci l'espèrent pour les élections du printemps 2000). Le dualisme constitutionnel entre le Guide (choisi pour une durée indéterminée) et le Président (élu pour quatre ans) est inégal. Le premier contrôle les secteurs-clefs de l'armée, la police et la justice. Enfin, l'État de droit qu'appelle de ses vœux le Président Kathami reste pour le moins ambigu. Car la Révolution a rétabli des peines physiques : amputation de la main du voleur ; flagellation pour les homosexuels, les consommateurs d'alcool et ceux qui copulent hors mariage, sans compter la lapidation de la femme adultère. Or ces sanctions sont indiscutablement contraires aux droits de l'homme et aux standards démocratiques.

Le statut de la femme constitue un autre point d'achoppement. L'obligation du port du *hidjab* (le foulard, plus laconique que l'ample tchador), exécutée avec beaucoup de souplesse, fait en Occident office de repoussoir. Il y a pourtant bien pire, en fait et en droit. La sexuation des comportements quotidiens : dans les amphithéâtres, garçons et filles se regroupent de deux côtés ; les salles de lecture sont unisexuées ; dans les villes balnéaires, il y a des plages pour chaque sexe, comme les pistes dans les stations de ski. Le droit confirme l'inégalité de la différenciation : pour se marier, la fille doit demander l'autorisation à son père ; le témoignage des femmes compte moins que celui des hommes, elles héritent d'une demi-part ; au-delà d'un certain âge, les enfants sont systématiquement attribués aux pères en cas de divorce ; le meurtrier d'une femme n'encourt pas la peine de mort, à la différence de la meurtrière d'un homme (mais des tribunaux sont passés outre cette distinction). Cependant, dans bien des cas, le statut socio-politique des femmes

s'écarter de leur dévaluation juridique, contradiction périlleuse. La Révolution islamique ne leur a pas confisqué le droit de vote (attribué par le shah). Les candidatures féminines aux élections parlementaires ont plus que doublé entre 1992 et 1996 (mais seulement 13 ont été élues à cette date). Au moins en ville (61% d'urbains), elles travaillent à l'extérieur, car la plupart des ménages ne peut se passer de cet apport. Mais elles parviennent rarement aux poste-clefs, alors qu'elles sont de plus en plus instruites. 28% étaient scolarisées dans les dernières années du régime impérial ; pourcentage monté à 74% en 1996. Même évolution en ce qui concerne le nombre des étudiantes à l'université (où fonctionne une sélection à l'entrée extrêmement rigoureuse), passé de 25% à environ 53%.

L'université peut d'ailleurs être le lieu de tous les dangers pour les conservateurs (on se souvient du mouvement étudiant du milieu de cette année, sévèrement réprimé). La plupart des universitaires sont avides de contacts avec leurs collègues étrangers, accueillis de plus en plus fréquemment. Dans les universités religieuses, mieux dotées que les universités d'Etat, les étudiants jouissent de conditions exceptionnelles: cadre palatin, ordinateurs, vidéo-conférences, accès aux ouvrages occidentaux. Les mollahs risquent de scier les minarets sur lesquels ils sont juchés . Dans l'Europe médiévale, les critiques les plus sévères de l'Église émanèrent de religieux (un Luther iranien est-il proche?), notamment universitaires (Hus,G.d'Ockham et même Thomas d'Aquin).

Ces contradictions se résolvront-elles dans une évolution progressive vers une démocratie encore à définir? C'est le voeu des libéraux. L'histoire semble enseigner que les régimes autoritaires échouent à se réformer. On souhaite aux Iraniens de faire exception.

